

[Texte]

Les mémoires qui vous ont été présentés, notamment par les deux communautés régionales, préconisent la solution suivante: éliminons les responsabilités de la Commission de la Capitale nationale et assujettissons le gouvernement fédéral à la réglementation municipale.

Nous vous disons, qu'à notre point de vue, c'est une solution qui n'en est pas une, parce qu'elle est anticonstitutionnelle, et qu'elle ne respecte pas les mandats politiques, et nous disons que la seule solution possible est celle qui imposera une meilleure coordination, une meilleure consultation, et qui sera fondée non pas sur toutes sortes de confusions, toutes sortes de rumeurs, mais en autant que possible, sur des faits, sur des analyses objectives disponibles pour tout le monde.

M. Clermont: Oui, mais monsieur Gallant, vous dites:

... un organisme pour harmoniser les problèmes ...

Mais est-ce que vous considérez que cet organisme doit être la Commission de la Capitale nationale ou autre chose?

M. Gallant: Non.

M. Clermont: Vous connaissez mon point de vue sur la Commission de la Capitale nationale; je crois qu'il est très connu. Mais d'après vous quel organisme aurait la responsabilité de créer l'harmonisation? A propos de l'aménagement de la Capitale nationale, dans votre mémoire sur la Capitale de demain, du côté québécois, vous recommandez un développement de l'est vers l'ouest. Or dans son Schéma d'aménagement, la Communauté de l'Outaouais recommande le contraire, un développement de l'ouest vers l'est. Alors voilà deux positions. Quel est l'organisme qui va trancher? Vous savez que l'on dit dans certains milieux que vous avez un pouvoir très puissant en tant que propriétaire de terrains. Vous nous dites dans votre mémoire que dans la ceinture verte vous détenez 10 p. 100 du terrain et dans le secteur urbain 30 p. 100.

• 1650

M. Gallant: Monsieur le président, ce que j'ai essayé de faire ressortir dans notre mémoire c'est que nous ne préconiserons aucun organisme. Il ne saurait y avoir à notre avis, un seul organisme qui est capable de trancher ces questions-là. Nous disons que nous mettons tous nos œufs dans le panier de la consultation intergouvernementale. Ce sont donc les structures consultatives qu'il faudra améliorer. Nous en avons déjà certaines sur pied et pour des raisons découlant peut-être de certains malentendus, ces structures n'ont pas fonctionné aussi bien que nous l'avions prévu. Par exemple en décembre 1973, les gouvernements de l'Ontario, du Québec et le Gouvernement fédéral, ainsi que les deux municipalités régionales, ont décidé ensemble de mettre sur pied des structures tripartites pour tenter de coordonner la planification du transport à l'échelle de la région. Un an plus tard, ces mêmes autorités se sont entendues pour donner une extension au mandat de ces mécanismes et leur ont demandé d'harmoniser en même temps la planification régionale, la réglementation des utilisations du sol. Malheureusement, peut-être parce qu'il y avait l'existence de ce Comité qui offrait une tribune très attrayante ou pour toute autre raison on a mis la pédale douce dans certains milieux sur ces structures tripartites de consultation et nous espérons, à la commission, que lorsque le Comité se sera prononcé sur les responsabilités du gouvernement fédéral, sur la nécessité d'une agence fédérale pour servir l'intérêt national dans la région et sur les rôles et responsabilités de chacune des juridic-

[Interprétation]

The briefs that were presented to you, especially by the two regional communities, suggest the following solution: let us eliminate the responsibility of the National Capital Commission and subordinate federal government to municipal regulations.

From our point of view, this is not a solution because it is anticonstitutional and does not respect the political mandate and we suggest that the only possible solution is the one that will bring about better co-ordination and consultation and which will be based not on all kinds of confusion and rumours but, as much as possible, on facts and objective analyses available to everyone.

Mr. Clermont: Yes, Mr. Gallant, but you say:

... an organization to harmonize the problems ...

but do you consider that this organization should be the National Capital Commission or something else?

Mr. Gallant: No.

Mr. Clermont: You know my point of view on the National Capital Commission; I think it is well known. But according to you what organization should have the responsibility for this harmonization? Concerning the development of the National capital, in your brief on tomorrow's capital for the Quebec side you recommend east/west development. However, in its development plans, the Outaouais community recommends the opposite, a development going from west to east. So there are the two respective positions. What organization will decide? You know that in certain circles you are said to hold great power because you own so much land. In your brief, you say that in the Greenbelt you own 10 per cent of the land and 30 per cent in the urban sector.

Mr. Gallant: Mr. Chairman, I tried to point out in our brief that we suggest no organization. We think that there is no single organization who could decide in these cases. We are saying that we are putting all our eggs in the one basket of intergovernment consultation. We must improve consultative structures. Certain consulting structures have been established but, due to misunderstandings they have not operated as well as anticipated. For example, in December 1973, the governments of Ontario and Quebec along with the federal government and both regional municipalities decided to establish tri-level structures in an effort to co-ordinate transportation planning on a regional basis. A year later, the same authorities agreed to extend the mandate of these structures asking them to harmonize regional planning and the ruling on land uses. Unfortunately, either because of the existence of this Committee which offered an attractive forum or for reasons, certain circles have made very little use of these tri-level consultative structures. The Commission hopes that, when the Committee has made a decision on the responsibilities of the federal government, on the need for a federal agency to serve the national interest in the region and on the part to be played by each one of these jurisdictions, it will be much easier to encourage the proper functioning of the tri-level arrangements already established.